

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 15 décembre 2016

DCM N° 16-12-15-12

**Objet :** Soutien au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial des "sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre, front ouest".

**Rapporteur: M. PLANCHETTE**

L'association "Paysages et Sites de Mémoire de la Grande Guerre" a obtenu l'inscription, sur la liste indicative française du Patrimoine mondial, des "Sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre du front ouest". L'Etat belge, en accord avec l'Etat français, va proposer l'inscription de ces biens sur la liste du patrimoine mondial le 31 janvier 2017. Une centaine de sites répartis le long du front occidental, de la Mer du Nord à la Suisse, ont été sélectionnés, parmi lesquels figure la nécropole nationale de Chambière.

En août 1914, cette nécropole devient cimetière d'hôpital. Elle est considérée comme étant la plus grande nécropole d'hôpital française de la Première Guerre mondiale. En ce lieu, reposent des soldats venus du monde entier aux statuts différents, décédés pour la plupart dans l'un des 36 hôpitaux de Metz.

Avec son Carré de 1870, elle témoigne de l'évolution des modes d'inhumation du combattant, de la fosse commune à la tombe individuelle (1914) et ce quel que soit son statut. Par son histoire, sa scénographie complexe, ses stèles différencierées, ses monuments de 14-18 modestes mais emblématiques, son cadre paysager et ses commémorations, la nécropole de Chambière se démarque de toutes les nécropoles du front occidental. L'ensemble constitue une mémoire de l'architecture et de l'art funéraire militaire du premier conflit mondial.

Cette inscription fera de la ville de Metz la porte d'entrée des circuits de mémoire de la Moselle et contribuera à insérer le site dans les réseaux mondiaux ce qui tendra à renforcer l'attractivité et l'image de la ville de Metz tout comme la candidature "Metz Royale et impériale".

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

### Les Commissions compétentes entendues,

**CONSIDERANT** la nécessité d'assurer la sauvegarde et la mise en valeur de la nécropole nationale de Chamibi  re, haut lieu de m  moire,

**CONSIDERANT** la volonté de la ville de Metz de mettre en œuvre une politique d'animation active et dynamique de son patrimoine architectural et urbain afin de faire connaître et de valoriser l'image de la ville auprès des habitants et des touristes,

**VU** la décision de l'Etat français et de l'Etat Belge de proposer l'inscription de ces biens sur la liste du patrimoine mondial le 31 janvier prochain,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

**DECIDE** de donner son soutien au projet d'inscription sur la liste du patrimoine mondial des "Sites funéraires et mémoriels de la Grande Guerre, front ouest" porté par l'Association Paysages et sites de mémoire de la Grande Guerre.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel  
Commissions : Commission des Affaires Culturelles  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h15 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 12

## Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ